

Conseil Général Haut-Rhin

Direction de la Solidarité
Service Tarification
des Établissements Sociaux



Pour copie conforme
COLMAR, le 21 JUIL. 2005
Pour le Président par délégation

Le Directeur
Pour le Directeur
Le Chef de Service

Colmar, le

Sophie DINTINGER

ARRETE 2005-00391 DSOL
Du

12 JUIL. 2005
**portant contribution financière du service social gérontologique
du Pôle ILL et DOLLER**

VU la convention de délégation du service social gérontologique du 23 août 1995 ;

VU les propositions du budget prévisionnel 2005 et le compte de résultat pour l'année 2004 établis par la Caisse Régionale d'Assurance Maladie Alsace-Moselle en date du 20 mai 2005.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

La participation financière du Département au service social gérontologique du pôle ILL et Doller confié par délégation à la Caisse Régionale d'Assurance Maladie Alsace-Moselle est fixée, pour l'année 2005, à 23 307,10 €.

La différence entre les dépenses prévisionnelles 2004 et les dépenses réalisées 2004 pour la part à la charge du Département, constitue un déficit de 1 039,21 €. Ce montant a été pris en compte dans la fixation de la participation financière pour l'année 2005 précitée.

ARTICLE 2 :

Le Directeur Général des Services du Département et le Directeur de la Solidarité sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

DATE	Réception par le représentant de l'Etat ... 18 JUIL 2005
	Publication - Notification le 20 JUIL 2005

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Le Directeur de la Solidarité

Jacques BORDONE

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Hôtel du Département
100, avenue d'Alsace
BP 20351
68006 Colmar Cedex

Tél. 03 89 30 68 40
Fax 03 89 21 72 81
tarif.etab@cg68.fr
www.cg68.fr